

**Comité d'accréditation
pour les formations du brevet de technicien supérieur
Évaluation du BTS Assistant Technique Médical de Chirurgie
2020- 2021**

**RAPPORT D'ÉVALUATION
adressé au Lycée Technique pour Professions de Santé (LTPS), Luxembourg**

Commission spéciale :
Claudine Friederici et Rolf Heusser, membres du comité d'accréditation
Marie-Pierre Guillaume, Manon Jury, Christian Majerus, experts,
Fabrice Hénard, secrétaire

8 avril 2021

INTRODUCTION

Le comité d'accréditation pour les formations du brevet de technicien supérieur (ci-après le comité d'accréditation) a procédé en 2020-2021 à l'évaluation du BTS Infirmier Assistant Technique Médical de Chirurgie du Lycée Technique pour les Professions de Santé (LTPS). Dans ce cadre, la commission spéciale composée des experts susmentionnés, mandatée par le comité d'accréditation et accompagnée par le secrétaire général du comité d'accréditation, s'est rendue les 11 et 12 février 2021 au LTPS. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles est parvenue la commission après la lecture du dossier d'autoévaluation de l'établissement et à l'issue des entretiens et des observations in situ.

Tout d'abord, la commission spéciale tient à souligner la coopération du lycée et de ses équipes concernées par l'évaluation externe. Elle désire aussi remercier les personnes rencontrées au cours de la visite.

La commission spéciale

La commission spéciale est constituée pour l'occasion afin d'évaluer la conformité du projet de formation au regard des critères demandés par le ministère. Cette commission était composée :

- d'un expert du domaine concerné, **Christian Majerus**, responsable bloc OP EICH-CHL au Centre Hospitalier du Luxembourg ;
- d'une experte disciplinaire, **Marie-Pierre Guillaume**, responsable pédagogique de l'École d'Infirmiers de Bloc Opératoire des Hospices Civils de Lyon (IFCS) ;
- d'une experte étudiante, **Manon Jury**, étudiante 2ème année l'École d'Infirmiers de Bloc Opératoire des Hospices Civils de Lyon (IFCS) ;
- de deux membres du comité d'accréditation : **Rolf Heusser et Claudine Friederici** ;
- et du secrétaire général du comité, **Fabrice Hénard**.

La collecte de données

Les experts de la commission ont pu s'appuyer sur le dossier d'accréditation fourni par le lycée ainsi que des recherches documentaires sur l'établissement. Pour compléter cette base, la commission spéciale s'est entretenue avec la direction du lycée, la coordinatrice du BTS, le groupe curriculaire et des enseignants hors groupe curriculaire ainsi que des employeurs, des étudiants et anciens étudiants.

La rédaction du rapport

Chacun des experts de la commission spéciale a rédigé un rapport d'expertise à la suite de la visite du lycée et sur la base des éléments fournis et complétés durant cette journée. Ces différentes contributions ont été recueillies par le secrétaire de la commission afin de rédiger un rapport. La version provisoire du rapport a été transmise aux experts, qui l'ont amendé. Ce rapport a été ensuite débattu par le comité d'accréditation réuni le 8 avril 2021. Il a été ensuite transmis au lycée pour commentaire, puis validé par le comité pour devenir rapport d'évaluation final.

La structure du rapport

Après avoir été présenté par l'établissement, le rapport revient successivement sur les constats, analyses et recommandations relatifs aux cinq domaines du référentiel d'évaluation du comité d'accréditation (sur lequel s'est basé l'établissement pour conduire son autoévaluation) :

- Domaine 1 : Opportunité du programme de formation
- Domaine 2 : Pertinence du programme de formation
- Domaine 3 : Modalités d'évaluation et de certification des étudiants
- Domaine 4 : Mise en œuvre du programme de formation
- Domaine 5 : Mesures de garantie de la qualité

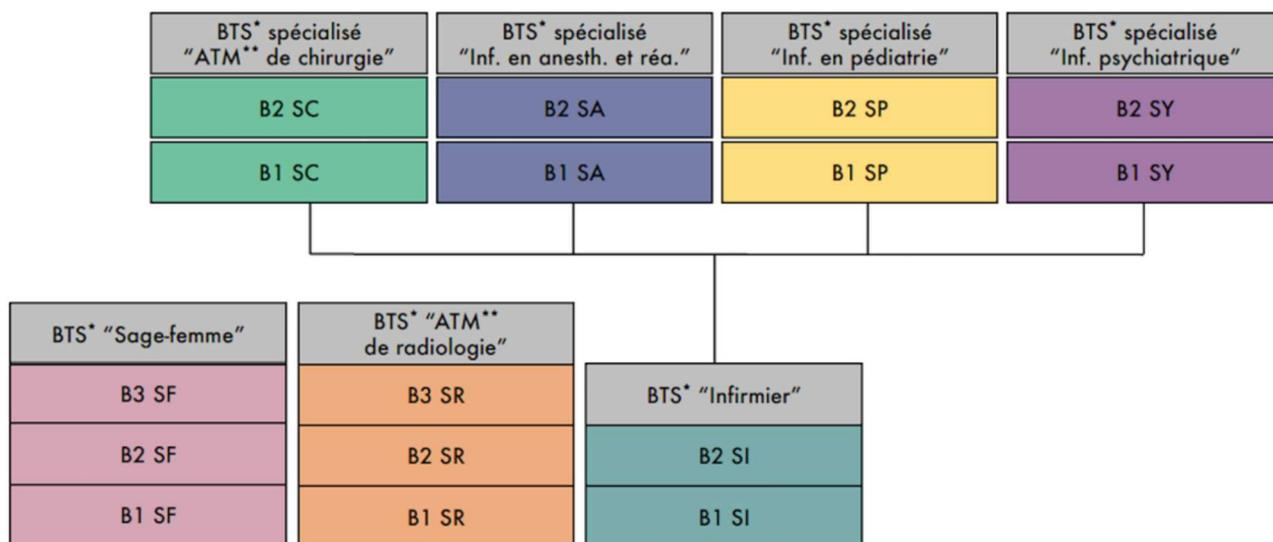
Enfin, le rapport se termine par un récapitulatif du niveau d'atteinte de chaque critère d'évaluation, ainsi que des principales recommandations.

Ce rapport est spécifique au BTS visé. Pour autant, il existe des points communs entre les 3 BTS qui ont été évalués (ATM de chirurgie, infirmier en pédiatrie, et infirmier anesthésie-réanimation). Par conséquent, certaines sections sont communes aux 3 rapports (dans le domaine 1 et le domaine 5 notamment). Il en est de même pour certaines recommandations, qui sont considérées valides pour les 3 BTS.

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Présentation du Lycée Technique pour Professions de Santé (LTPS) : Le LTPS, créé en 1995, a son siège à Luxembourg et regroupe les quatre centres de formation, dont deux à Luxembourg (SIELUX), un à Bascharage (CFNID) et Ettelbruck (CFETT). Chaque centre possède sa propre équipe administrative et éducative.

Le LTPS offre des formations pour professions de santé et un accompagnement des étudiants vers leur projet professionnel. La démarche du lycée se caractérise par un travail en partenariat et une action à visée durable et une approche interdisciplinaire. Le LTPS propose des formations d'assistant de pharmacie, aide-soignant, et en BTS : infirmier, sage-femme, ATM de radiologie, ATM de chirurgie, anesthésie-réanimation, infirmier en pédiatrie et infirmier psychiatrique. Il compte ainsi 7 formations de BTS :



En tout, ce sont plus de 1.200 élèves et étudiant(e)s qui sont formés dans les trois centres de formation.

PRÉSENTATION DU BTS SPECIALISE ATM DE CHIRURGIE

Intitulé : Brevet de Technicien Supérieur Spécialisé ATM de chirurgie

Objectifs du BTS : Le BTS prépare ses diplômés en délivrant des cours de théorie professionnelle, anatomie topographique, technique opératoire, statistique appliquée, physique appliquée, radioprotection, microbiologie, psychologie organisationnelle, stérilisation et hygiène hospitalière ainsi que plusieurs modules d'enseignement clinique dans différentes spécialités chirurgicales. L'obtention de bases théoriques et pratiques dans ces domaines vise leur bonne insertion professionnelle en tant qu'ATM de chirurgie au sein des blocs opératoires et unités de stérilisation.

Le déroulement de la formation de l'assistant médical technique de Chirurgie correspondant à un curriculum de 120 ECTS

Destination professionnelle : Le BTS prépare ses diplômés au métier d'assistant technique médical de chirurgie. Ce métier consiste à prendre toutes les mesures de soins, d'hygiène et toutes les dispositions techniques nécessaires pré-, per- et post-opératoires pour assurer le bon déroulement d'une intervention chirurgicale.

Effectif des BTS :

BSI							Total
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Inscrits	72	91	64	79	85	110	501
Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Diplômés	65	83	59	69	72	66	414
BSC							
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Inscrits	3	4	3	8	6	8	32
Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Diplômés	2	4	3	5	6	5	25
BSP							
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Inscrits	8	0	4	5	8	7	32
Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Diplômés	6	0	3	5	6	5	25
BSY							
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Inscrits	12	5	0	8	7	9	41
Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Diplômés	10	3	0	8	7	5	33
BSA							
Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Inscrits	11	5	14	13	15	16	74
Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Diplômés	8	6	8	13	12	12	59

Source : dossier d'accréditation déposé par le LTPS pour les 4 BTS, 2020.

Domaine 1 : Opportunité du programme de formation

1.1 Le programme de formation vise des objectifs économiques pertinents en termes d'emploi et d'insertion professionnelle.

CRITERES DU DOMAINE 1.1

1. Un niveau de certification est défini sur la base de la législation nationale appropriée et les cadres de certification existants (au niveau européen, national, sectoriel ou des établissements).
2. Le profil du programme indique le ou les domaines d'études, le niveau du programme, le sujet principal, les principaux résultats d'apprentissage visés à terme, l'environnement d'apprentissage et les principaux modes d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation.
3. Le profil montre clairement aux étudiants et parties intéressées quelles compétences génériques et spécifiques au sujet seront visées et le potentiel d'employabilité du programme.

CONSTATS ET ANALYSE :

1. La commission spéciale considère que la formation répond aux besoins des employeurs de la santé luxembourgeois. Ceux-ci ont confirmé leur besoin pour cette formation et sont constamment à la recherche de compétences dans le domaine de l'ATM en chirurgie. Les employeurs estiment que les jeunes ATM diplômés correspondent aux attentes des terrains, et qu'ils sont notamment capables de faire des gardes après 6 mois d'emploi.
2. Le profil du programme et les acquis d'apprentissage sont ceux attendus par les employeurs. Les compétences théoriques et pratiques, spécifiques et génériques, sont parfaitement couvertes par la formation. De ce fait, tous les diplômés sont recrutés sans difficultés, confirmant un taux d'emploi maximal.
3. Depuis la dernière ré-accréditation en 2016, le LTPS a fait de grand progrès pour recruter davantage d'étudiants pour la formation BTS ATM de chirurgie :
 - Le fait d'offrir le cours d'emploi et la VAE a permis, et permettra encore, une augmentation d'inscriptions dans la formation BTS ATM de chirurgie. De nombreuses démarches ont été entreprises pour donner la possibilité aux infirmiers travaillant dans un bloc opératoire « faisant fonction d'ATM de chirurgie », de légaliser leur travail via le cours d'emploi et la VAE. Dans certains blocs opératoires, le nombre d'infirmiers faisant fonction d'ATM de chirurgie est toujours élevé.
 - Afin de donner à tous les candidats réunis dans une classe la même condition de s'inscrire à la formation et vu la pénurie des ATM de chirurgie, le groupe curriculaire a décidé que pour être admis à la formation, seulement une des trois langues du pays soit nécessaire pour s'inscrire à la formation d'ATM de chirurgie et ceci jusqu'à la prochaine ré-accréditation en 2026.
4. Néanmoins, le nombre de diplômés reste insuffisant pour répondre aux besoins des blocs opératoires au Luxembourg. Le lycée explique que « si le LTPS forme en six ans approximativement 25 assistants médicaux techniques de chirurgie, et par déduction en 15 ans autour de 65 professionnels, il reste cependant un besoin de plus de 55 professionnels à couvrir pour répondre au seul impératif des départs à remplacer ».
5. Le problème de cette formation, comme celle des autres BTS rencontrant des difficultés identiques de recrutement au LTPS, ne réside donc pas dans sa qualité, mais dans son attractivité pour les étudiants. Le fait que le BTS intervienne deux ans après une formation d'infirmier rend la formation particulièrement longue, sans que les étudiants perçoivent forcément un avantage sur le plan financier ou en termes d'évolution de carrière.
6. La commission spéciale prend note que le contenu et les acquis d'apprentissage déterminés pour la formation BSC se basent sur les attributions de cette profession de santé qui est déterminés dans le Règlement grand-ducal du 18 mars 1981 réglementant les études et les attributions de la profession d'assistant technique médical et le règlement grand-ducal du 29 mars 2019 et sur les attributions de l'assistant technique médical de chirurgie (article 18).

7. Elle note également que le LTPS a comparé cette formation de BTS sur le plan des compétences avec d'autres cadres de certification existants, comme le cadre de qualification luxembourgeois (CQL) et le cadre européen de compétences (CEC). Le LTPS constate que les compétences de l'ATM de chirurgie correspondent plutôt au niveau 7 du Master, qu'à celui du niveau 5 du BTS. La commission spéciale reconnaît les efforts du LTPS pour chercher à faire reconnaître le BTS spécialisé comme un diplôme de Master. Or seule l'université a le droit de délivrer ce diplôme.
8. La commission spéciale note que le programme de formation est en accord avec le curriculum européen de l'EORNA (European Operating Room Nurses Association) et vise les compétences professionnelles à acquérir dans ce curriculum.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Maintenir et renforcer les efforts auprès du grand public et surtout auprès des élèves infirmiers afin de faire connaître et rendre attrayante la profession de l'ATM de chirurgie.
- Intensifier les démarches pour recruter des infirmiers « faisant fonction d'ATM de chirurgie » dans les blocs opératoires et les orienter vers une formation en cours d'emploi ou une VAE.
- Sensibiliser les hôpitaux luxembourgeois à collaborer dans cette démarche avec le LTPS, afin d'augmenter la qualité dans les blocs OP et de valoriser cette profession, pouvant accueillir des diplômés de BTS ATM de chirurgie comme des BTS infirmier anesthésie-réanimation.
- Maintenir les efforts auprès du Ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche et du Ministère de la santé, en collaboration avec l'Association Luxembourgeoise des ATM en Chirurgie (ALATMC), afin d'obtenir une revalorisation du diplôme, et une reconnaissance en tant qu'équivalent à un bachelor.

1.2. Le programme de formation dispose d'une analyse de faisabilité argumentée.

CRITERES du domaine 1.2

1. Le lycée a mené ou commandé une étude de faisabilité sur l'état des besoins des milieux professionnels dans des domaines spécifiques, l'offre de formation existante au Luxembourg et dans la Grande Région.
2. Les milieux économiques ont été associés à la collecte des données.
3. L'étude de faisabilité identifie les compétences clef et transversales qu'il conviendrait de mobiliser pour répondre à des besoins professionnels spécifiques.
4. Les résultats de l'étude ont été débattus au lycée et au sein du groupe curriculaire et présentés aux milieux économiques.

CONSTATS ET ANALYSE

9. Le LTPS est un établissement totalement intégré dans les milieux médicaux et hospitaliers du Luxembourg. Les employeurs sont des partenaires réguliers du LTPS. Ils interviennent dans les cours, dans le groupe curriculaire et dans l'accueil de stagiaire.
10. Le LTPS s'est fondé sur l'étude de Mme Marie-Lise Lair-Hillion, commandité par le Ministère de la Santé sur « l'État des lieux des professions médicales et des professions de santé au Luxembourg » qui a été présenté à la Chambre des Députés, le 8 octobre 2019. Elle souligne notamment la pénurie de professions de santé au Luxembourg et l'impact sur l'accès aux soins.
11. Le LTPS prend également en compte les projections sur les départs prévisibles des professionnels de la santé d'ici 2034. L'étude confirme la nécessité de former les quatre catégories d'infirmiers spécialisés proposés par le lycée (ATM de chirurgie, anesthésie-réanimation, psychiatrie et pédiatrie) et que le nombre des diplômés du LTPS est insuffisant pour pourvoir aux besoins de la population. L'étude en précise les raisons : « Ceci s'explique par le fait qu'il faut remplacer les départs naturels et répondre aux nouveaux besoins en soins liés à la croissance de la population et du nombre des personnes âgées ainsi que des maladies chroniques ».
12. La commission spéciale souligne que les objectifs de formation, ainsi que les compétences à atteindre ont été établis par le groupe curriculaire de la section chirurgie durant les années 2018/2019. Ce groupe est constitué des membres de l'association des ATM de chirurgie (ALATMC), des enseignants du LTPS et des intervenants externes du LTPS, des directeurs des institutions hospitalières, des ATM de chirurgie du terrain. Le groupe s'est référé aux attributions de la profession, au profil professionnel et au curriculum européen de la profession.
13. La commission spéciale constate la régularité des temps d'échanges avec les employeurs, en sus des relations informelles qui sont quotidiennes. Ainsi, les réflexions se sont tenues avec les employeurs sur la mise en place du plan COVID-19, l'organisation des stages durant la pandémie, l'adaptation de la formation aux exigences réglementaires pour exercer la profession d'ATM en chirurgie.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

Domaine 2 : Pertinence du programme de formation

2.1 Le programme de formation dispose d'un plan d'études structuré.

CRITERES DU DOMAINE 2.1

5. La structure globale du programme est définie, et mentionne les crédits attribués à chaque unité sur la base des résultats d'apprentissage correspondants et de la charge de travail relative.
6. Le niveau de certification est défini sur la base de la législation nationale appropriée et les cadres de certification existants (au niveau européen, national, sectoriel ou des établissements).
7. Le profil du programme indique le ou les domaines d'études, le niveau du programme, le sujet principal, les principaux résultats d'apprentissage visés à terme, l'environnement d'apprentissage et les principaux modes d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation.
8. Le profil du programme se compose d'unités d'enseignement qui peuvent être composées d'un module unique ou de plusieurs modules, d'autres types d'unités d'enseignement, stages en milieu clinique et en entreprise, projets de recherche, travail en laboratoire et autres activités d'apprentissage pertinentes.
9. Un nombre de crédits ECTS minimum pour les unités d'enseignement est défini au niveau institutionnel, afin de faciliter la collaboration et les échanges interdisciplinaires ou entre les facultés.

CONSTATS ET ANALYSE

14. Le plan d'études distingue parfaitement l'enseignement théorique de l'enseignement clinique. 53 ECTS sont à acquérir en enseignement théorique et 62 ECTS en enseignement clinique. Le travail de fin d'études est un module à part sanctionné avec 5 ECTS.
15. Selon la commission spéciale, la formation est en parfaite adéquation avec le métier d'ATM de chirurgie. Elle note que le nouveau cadre législatif imposée par le règlement grand-ducal du 19 mars 2019 n'a pas affecté ni la structure du plan d'études ni le nombre d'ECTS. Elle note que le changement majeur s'est produit essentiellement au niveau des méthodes et des pratiques d'enseignement, donc la didactique de certains cours. Ceci a permis de garantir que les étudiants acquièrent les nouvelles compétences en aide opératoire et en chirurgie robotique.
16. La commission spéciale note que la formation en cours d'emploi est très encadrée, dans un souci de maintenir la qualité de la formation dispensée. Actuellement, peuvent s'inscrire à la formation en cours d'emploi uniquement les candidats qui disposent (après les études d'infirmier) d'une expérience professionnelle d'un an dans les soins infirmiers ou ceux dotés d'une expérience professionnelle de six mois au bloc opératoire.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

2.2 Le programme de formation couvre les aspects principaux de la spécialisation. Il permet l'acquisition de méthodes de travail adéquates et garantit l'intégration de connaissances spécifiques à la spécialisation.

CRITERES DU DOMAINE 2.2

10. La structure globale du programme est définie, et mentionne les crédits attribués à chaque unité sur la base des résultats d'apprentissage correspondants et de la charge de travail relative.
11. Le profil du programme indique le ou les domaines d'études, le niveau du programme, le sujet principal, les principaux résultats d'apprentissage visés à terme, l'environnement d'apprentissage et les principaux modes d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation.
12. Les unités d'enseignement sont exprimées en termes de résultats d'apprentissage appropriés et des informations claires sont disponibles concernant leur niveau, les crédits associés, leur mise en œuvre et leur évaluation.
13. Le profil montre clairement aux étudiants et parties intéressées quelles compétences génériques et spécifiques au sujet seront visées et le potentiel d'employabilité du programme.
14. Le profil est défini en consultation avec les intéressés.

CONSTATS ET ANALYSE

17. L'alternance entre cours théoriques, enseignement clinique et stages convient aux attentes des étudiants. L'accompagnement et le suivi des étudiants pour la rédaction du travail de fin d'études est bien organisée.
18. Le mode d'apprentissage par étape est très apprécié par les anciens étudiants. Cette approche, qui permet de suivre les cours théoriques puis d'appliquer ces acquis rapidement sur le terrain de stage, a permis aux étudiants de renforcer leurs connaissances. En revanche, il n'est dans l'ensemble pas toujours possible, d'avoir les bases théoriques avant d'aller sur le terrain de stage car certains cours sont enseignés en commun pour les étudiants de la première et deuxième année. Et parfois, en effet, les cours théoriques sont dispensés simultanément avec le stage pratique.
19. Malgré la suspension des cours théoriques et des stages en mars avril 2020, le LTPS a pu diplômer tous les étudiants de deuxième année. Les stages de première année ont, eux, été rattrapés pendant l'été 2020.
20. En raison du faible nombre d'élèves, il est possible de réaliser un stage de spécialité en lien avec le module théorique enseigné précédemment. Cependant, les stages ne sont pas agréés, et le tuteur de stage n'est pas automatiquement désigné. De plus, les compétences nécessaires pour exécuter les attributions de l'annexe 2 du règlement du Grand-ducal du 29 mars 2019 ne peuvent pas être certifiées par un lycée.
21. Le tutorat a démontré son intérêt et sa valeur pour les étudiants en facilitant l'intégration des étudiants BTS sur leur terrain de stage en augmentant la qualité de l'apprentissage pratique. Il serait pertinent de pouvoir le généraliser. En effet, mettre en place le tutorat

dans tous les blocs opératoires, permettrait de garantir un stage de qualité aux étudiants du BTS ATM de chirurgie, quel que soit leur terrain de stage.

22. Un point fort de la formation est l'organisation de simulations cliniques et en laboratoire avant la pratique clinique au bloc opératoire.
23. Comme indiqué, la restructuration du programme de formation pour pouvoir répondre aux nouvelles responsabilités « aide opératoire » et « chirurgie robotique », a eu lieu. Elle semble satisfaire les étudiants et les enseignants.
24. Enfin, les employeurs potentiels sont impliqués dans le programme, ce qui facilite la recherche de stage pour les étudiants. Aucun ne rencontre de difficulté pour trouver des lieux de stage.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Procéder à l'agrément des stages et à la certification des attributions de l'annexe 2 du Grand-Ducal.
- Mettre en place le tutorat dans tous les blocs opératoires, afin de pouvoir garantir un stage de qualité aux étudiants du BTS ATM de chirurgie, quel que soit leur terrain de stage.
- Pour pallier certaines contraintes liées à la pandémie et à la réorganisation des cours, proposer les bases théoriques aux étudiants avant le début du stage, par exemple en leur fournissant les cours sous format papier / informatique avant le début de stage dans le cas où une formation théorique encadrée par un enseignant ou un chirurgien ne serait pas possible.

2.3 Le programme de formation est défini en termes d'objectifs d'apprentissage et il est décliné en connaissances, compétences et compétences transversales.

CRITERES DU DOMAINE 2.3

1. Les unités d'enseignement sont exprimées en termes de résultats d'apprentissage appropriés et des informations claires sont disponibles concernant leur niveau, les crédits associés, leur mise en œuvre et leur évaluation.
2. Le profil montre clairement aux étudiants et parties intéressées quelles compétences génériques et spécifiques au sujet seront visées et le potentiel d'employabilité du programme.
3. Les résultats d'apprentissage, ainsi que les stratégies et critères d'évaluation correspondants sont définis pour chaque unité d'enseignement.
4. Les résultats d'apprentissage sont aisément compréhensibles et vérifiables au regard de ce que l'étudiant a réellement accompli à la fin du programme.
5. Les exigences de progressions sont explicites pour l'étudiant.
6. Les résultats d'apprentissage peuvent être atteints dans les limites de la charge de travail spécifiée.
7. Les résultats d'apprentissage sont liés aux activités d'apprentissage, aux méthodes et aux critères d'évaluation appropriés.
8. Les études sont suivies dans la durée qui leur est officiellement allouée (ce qui signifie que la charge de travail associée à une année universitaire, un semestre, un trimestre ou un seul cours est réaliste).
9. La structure des programmes est flexible afin de permettre aux étudiants d'opter pour des enseignements intégrant de nouveaux modes d'apprentissage
10. Les technologies numériques sont intégrées dans l'enseignement et l'apprentissage.
11. Les résultats d'apprentissage sont formulés par le personnel universitaire avec la participation des étudiants et d'autres parties intéressées.
12. Les crédits octroyés pour toutes les formes d'enseignement supérieur comprenant des éléments de formation continue et professionnelle sont reconnus et accumulés en vue de l'acquisition d'une certification ou non, suivant le souhait de l'étudiant et/ou les exigences de la certification.

CONSTATS ET ANALYSE

25. L'organisation de la formation est transparente et bien détaillée. Les modules de l'enseignement théorique sont structurés, les fiches de cours sont explicites. Les objectifs des modules d'enseignement clinique sont bien définis.
26. La commission spéciale estime que les compétences clefs sont en adéquation avec les compétences transversales. Elle note que ces compétences clés et les compétences transversales sont décrites dans le curriculum européen des infirmières des blocs opératoires. Elle confirme que ce programme de formation « veille à créer des environnements d'apprentissage diversifiés afin de garantir l'atteinte de ces compétences à la fin du parcours de formation ».
27. L'alternance entre la théorie et la pratique permet aux élèves d'acquérir des compétences transversales.
28. L'enseignement de la démarche de soins permet la mise en lien entre la situation clinique et les risques qui lui incombent, assurant ainsi l'adoption de soins sécuritaires.
29. Au début de la pandémie COVID 19, une étroite collaboration avec les enseignants et les chirurgiens a eu lieu afin de déterminer quels cours pourraient être réalisables en ligne. Ce passage à la formation en ligne a été bien organisé, et rôdé à partir du printemps 2020, pour s'améliorer ensuite dès la rentrée 2020. C'est un point à mettre à la capacité du LTPS de répondre à l'urgence de la situation, tout en concevant des dispositifs d'apprentissage pérennes.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

Domaine 3 : Modalités d'évaluation et de certification des étudiants

3.1 Les qualifications requises pour l'admission sont réglementées et vérifiées

CRITERES DU DOMAINE 3.1

Les institutions appliquent de manière cohérente et constante des règles prédéfinies et publiées couvrant toutes les phases du cycle d'études, c'est-à-dire l'admission et la progression des étudiants, la reconnaissance et la certification de leurs acquis.

CONSTATS ET ANALYSE

30. Les conditions d'admission sont relativement précises et sont publiées sur le site du LTPS. Ces conditions sont identiques pour les étudiants à temps plein ou en cours d'emploi (pour ce dernier cas, les étudiants doivent trouver un employeur par ses propres moyens).
31. En revanche, Il n'y a pas de quota pour entrer en formation ; si le nombre de candidatures dépasse le nombre de places disponibles, le lycée procède à une sélection. Cependant, ces critères de sélection ne sont pas précisés.
32. Les conditions de langues pour être admis aux études d'ATM de chirurgie se différencient pour les étudiants à temps plein, en cours d'emploi et en VAE. Tous les cours de la formation disposent d'un support en deux langues : en français et en allemand. Les épreuves d'examen peuvent être rédigées en deux langues.
33. L'agrément du Ministère de la Santé exige que tous les professionnels de santé doivent connaître les trois langues du pays. La connaissance d'une seule des trois langues peut être discriminante sur certains lieux de stage. Néanmoins, la commission spéciale note que cette possibilité permet d'attirer davantage d'étudiants dans ce BTS, même s'ils/elles ne maîtrisent pas les trois langues, alors que ceci constitue un avantage certain dans le cadre professionnel.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

3.2. Les méthodes d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.

CRITERES DU DOMAINE 3.2

1. Le profil du programme indique le ou les domaines d'études, le niveau du programme, le sujet principal, les principaux résultats d'apprentissage visés à terme, l'environnement d'apprentissage et les principaux modes d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation.
2. Les résultats d'apprentissage, ainsi que les stratégies et critères d'évaluation correspondants sont définis pour chaque unité d'enseignement.
3. Les résultats d'apprentissage sont liés aux activités d'apprentissage, aux méthodes et aux critères d'évaluation appropriés.
4. Des contrôles pratiqués annuellement portent sur toute la gamme des tests d'évaluation et sur les résultats.
5. Les étudiants sont informés de leurs résultats sans délai.
6. Les crédits octroyés pour toutes les formes d'enseignement supérieur comprenant des éléments de formation continue et professionnelle sont reconnus et accumulés en vue de l'acquisition d'une certification ou non, suivant le souhait de l'étudiant et/ou les exigences de la certification.
7. Les instruments de validation et de reconnaissance doivent s'adapter au développement d'un environnement de formation diversifié et flexible ; ils doivent reconnaître de nouvelles formes d'apprentissage en ligne rendues possibles par la technologie.

CONSTATS ET ANALYSE

34. La commission spéciale confirme que le LTPS a amélioré son système d'évaluation des compétences.
 - Les compétences clefs et transversales sont reprises dans les grilles d'évaluation clinique. Le critère majeur pour mesurer l'atteinte des compétences est d'assurer le service de garde par un jeune diplômé. Un ATM de chirurgie diplômé doit assurer le service de garde au bloc opératoire à la fin de la période d'essai, donc six mois après être diplômé. Jusqu'à présent, tous les diplômés ont été capables de faire des gardes après ces six mois.
 - Des évaluations formatives ont lieu avant les évaluations sommatives. Les évaluations formatives sont tenues de façon régulière par les formateurs permanents (deux à trois fois par semestre et par étudiant).
 - Les modalités d'évaluation sont diversifiées : oraux, devoirs individuels, devoirs collectifs, travaux personnels, analyse des pratiques, etc.
 - Les méthodes d'évaluation sont systématiquement reprises sur les fiches de cours. Les méthodes d'évaluation cliniques sont en plus expliquées en détail dans le référentiel de l'enseignement clinique en ligne.
 - Le LTPS utilise systématiquement les référentiels de compétences dans l'évaluation des compétences.

35. La commission spéciale note que les étudiants sont satisfaits des modalités d'évaluation. Les modalités d'évaluation faites sur les terrains de stage ont une bonne résonance de la part des anciens étudiants.
36. Pendant et après les stages, les étudiants ont la possibilité de discuter avec leurs coordinateurs souvent en présence d'une personne de l'équipe soignante du terrain de stage. Si un tel échange n'est pas réalisable en direct, ils ont la possibilité d'analyser la situation via Teams.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

Domaine 4 : Mise en œuvre du programme de formation

4.1 Le programme de formation dispose des ressources matérielles suffisantes pour réaliser ses objectifs. Ces ressources sont disponibles pour la durée totale du programme de formation.

CRITERE DU DOMAINE 4.1

1. Les résultats d'apprentissage peuvent être atteints dans les limites de la charge de travail spécifiée.

CONSTATS ET ANALYSE

37. La commission spéciale salue les efforts du LTPS pour se doter de locaux spacieux et fonctionnels. Dans chaque centre de formation, des salles de laboratoire et de simulation sont aménagées et adaptées pour les étudiants des différentes formations de professions de santé afin de leur permettre de profiter de ces infrastructures adaptées et être accompagnés et formés par des enseignants experts et continuellement innovateurs dans leur discipline.
38. Le siège du LTPS a également aménagé dans ses structures actuelles une salle de simulation pour un mannequin à moyenne technicité et un mannequin de haute technicité pour la formation sage-femme (SIEMUM), qui a été déplacé au Mercator, bâtiment qui héberge actuellement la formation des sages-femmes. Le Centre de Formation Mercator dispose d'un équipement pour la simulation, acquis après son déménagement du Valan, et d'une salle de laboratoire « Snoezelen » (stimulation multi-sensorielle contrôlée).
39. Le centre de Formation d'Ettelbruck et de Bascharage disposent pour leurs salles de simulation du matériel moderne et récent, reçu dans le cadre des premières acquisitions lors de la mise en route de ces centres du LTPS. Le centre de formation de Bascharage (CFNID), mis en service pour la rentrée 2015-16, dispose d'une salle de simulation équipée d'un mannequin de haute technicité pour la formation spécialisée en anesthésie

et réanimation et une salle avec un mannequin de moyenne technicité pour les formations de la section infirmier et aide-soignant pour sur la simulation de situations professionnelles réalistes.

40. Les travaux pratiques sont réalisés sur les lieux de stages lors de l'évaluation formative.
41. La commission spéciale estime en revanche que le matériel à disposition est actuellement insuffisant par rapport aux besoins de la formation :
- Les outils informatiques pour l'enseignement en présentiel et à distance ne sont pas accessibles pour les intervenants externes. Cependant, de nouveaux bâtiments sont en construction pour pallier ce manque et ainsi assurer les ateliers pratiques au lycée (sutures chirurgicales, activités d'aide opératoire, etc.).
 - Le médical training center n'est pas localisé dans une structure du LTPS. Dans ce training center est enseignée la suture chirurgicale et l'assistance opératoire. Ces techniques doivent être enseignées par un chirurgien.
 - La chirurgie robotique ne peut pas être enseignée dans un atelier de lycée. À part le manque d'infrastructure, ce sont aussi les compétences qui, à l'heure actuelle sont en phase de développement.
42. Les stages posent encore plusieurs difficultés :
- Les étudiants ont évoqué que l'adaptation à la suite des changements des terrains de stage est parfois difficile, surtout pour les stages de courte durée. Cependant, le fait que le LTPS dirige les étudiants vers différents terrains de stage est vécu plutôt positivement. Ils voient différents blocs opératoires, différentes organisations et approches du métier d'ATM de chirurgie.
 - Le nombre de stagiaires (toutes formations professionnels confondues), présents sur certains terrains de stage est perçu parfois comme trop élevé et ceci peut être un facteur négatif pour l'étudiant. Les terrains de stage sont surchargés et une prise en charge optimale de chacun des élèves n'est plus assurée.
43. La commission spéciale comprend le constat du LTPS de la réduction du nombre de places de stage à disposition, surtout dans le milieu hospitalier, « qui est le lieu de prédilection pour former les futurs infirmiers spécialisés ».
44. Un centre de documentation et d'information (CDI) donne accès à de la documentation professionnelle et à des revues scientifiques ainsi qu'aux anciens travaux de fin d'étude. La documentation est régulièrement réactualisée. De plus, la bibliothèque du LTPS met également à disposition des « mémoires » d'anciens étudiants ce qui permet d'accompagner et de guider les élèves actuels dans l'écriture de leur propre travail de fin d'étude.
45. La commission spéciale salue l'initiative du LTPS de développer un nouveau concept pour les quatre CDI dans le cadre de son nouveau projet d'établissement. Il s'agit de « promouvoir l'action du lire et de la recherche professionnelle, de faire des CDI un lieu

d'apprentissage, de rencontre et de discussion avec un mobilier jeune et confortable ». Le manque de personnel qualifié en bibliothèque suspend pour le moment le projet.

46. Face à la crise sanitaire en 2020, le nombre de visioconférences a été augmenté. Le LTPS a enseigné à distance la majorité des cours. Selon les constats des enseignants, intervenants externes et des étudiants, tous les cours peuvent être enseignés à distance sauf l'anatomie topographique. Les simulations au SKILLS-LAB sont enregistrées, ce qui permet à l'étudiant d'analyser son travail de façon constructive.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été partiellement atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Former des formateurs permanents encadrant les étudiants ATM de chirurgie aux gestes opératoires.
- Former en amont des formateurs permanents afin de pallier le manque de chirurgiens pour les ateliers de sutures chirurgicales.
- Alléger les démarches administratives pour pouvoir accéder aux infrastructures externes, comme les ateliers de suture ou la chirurgie robotique. Analyser la possibilité de signer une convention avec les hôpitaux.
- Garantir l'accessibilité aux outils informatiques pour les intervenants externes.

4.2 L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique, scientifique et professionnel.

CRITERES DU DOMAINE 4.2

1. Le personnel responsable de la mise en œuvre du programme et de ses unités garantit la cohérence entre les résultats d'apprentissage définis pour le programme, les activités d'apprentissage et d'enseignement et les procédures d'évaluation.
2. La pédagogie favorise un dialogue ouvert et l'échange entre étudiants, enseignants et administrateurs concernés, afin d'exprimer et de discuter des besoins et aspirations de chacun.

CONSTATS ET ANALYSE

47. L'enseignement théorique et pratique est assuré en majeure partie par des enseignants du LTPS, ainsi que par des intervenants externes. Tous les enseignants de la classe ATM de chirurgie, qui donnent des cours sur l'instrumentation, sont des ATM de chirurgie. Ils existent aussi des intervenants externes, qui enseignent par exemple la physique ou les techniques opératoires, qui sont d'autres professions. En enseignement clinique, les étudiants sont encadrés par des enseignants du lycée et par les soignants du terrain. De cette façon, une formation proche de la pratique est garantie. La commission spéciale

salue la présence d'un ingénieur biomédical et d'un psychologue au sein des formateurs permanents, en complément des ATM chirurgie.

49. La commission spéciale estime toutefois nécessaire de redimensionner le groupe de chirurgiens experts et référents dans le groupe curriculaire. Les chirurgiens sont actuellement en sous-effectif dans le groupe curriculaire.

50. La commission spéciale salue l'innovation pédagogique du corps enseignant du LTPS.

51. Pour les cours théoriques, la coordinatrice recrute facilement des anciens étudiants pour donner des cours au Lycée Technique pour Professions de Santé (LTPS). Ceci est une sorte de reconnaissance pour les anciens et une démarche participative des blocs opératoire à la qualité de la formation théorique.

52. La commission spéciale comprend que la pandémie Covid-19 a mené vers une augmentation de la charge de travail pour tous les enseignants et tous les coordinateurs BTS. Cette situation était psychologiquement pesante pour eux, et le lycée cherche les moyens d'alléger leur tâche.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Etudier la possibilité d'un conventionnement du lycée avec l'Université de médecine pour fidéliser les chirurgiens dans cet enseignement.
- Rechercher davantage de chirurgiens experts et les impliquer dans l'évaluation clinique en stage et dans le groupe curriculaire.
- Étudier les moyens d'alléger les tâches administratives pour le coordinateur du BTS ATM de chirurgie.

4.3 Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiants.

CRITERES DU DOMAINE 4.3

1. La pédagogie favorise un dialogue ouvert et l'échange de commentaires réfléchis entre étudiants, enseignants et administrateurs concernés, afin d'exprimer et de discuter des besoins et aspirations de chacun.
2. Les apprenants qui s'inscrivent à titre individuel dans un programme formel bénéficient d'un accompagnement ou de conseils susceptibles de les aider à satisfaire les exigences de progression. Ces conseils incluent, le cas échéant, la validation des savoirs et des acquis d'expérience antérieurs (VAE – Validation des Acquis d'Expérience).
3. Les étudiants reçoivent des informations détaillées et des conseils afin de suivre les règles de progression, exploiter les différentes possibilités de parcours et choisir les unités d'enseignement du niveau approprié à la certification visée.
4. Les apprenants bénéficient d'un accompagnement ou de conseils susceptibles de les aider à satisfaire les exigences de progression. Ces conseils incluent, le cas échéant, la validation des savoirs et des acquis d'expérience antérieurs (VAE – Validation des Acquis d'Expérience).

CONSTATS ET ANALYSE

53. La commission spéciale estime que les conditions d'apprentissage sont très bonnes. Le groupe restreint d'étudiants facilite un encadrement optimal.
54. Des anciens étudiants font partie de l'association des ATM de chirurgie (ALATMC), des groupes de travail et du groupe curriculaire. De ce fait, ils sont impliqués directement ou indirectement dans la formation. En revanche, il n'existe pas d'association d'anciens spécifique au LTPS.
55. Les tuteurs de stage n'ont pas été mis en place dans tous les hôpitaux du Luxembourg. La commission spéciale estime que la qualité de l'apprentissage augmente quand des tuteurs encadrent les étudiants, qui en sont fortement demandeurs. Leur nombre n'est pas forcément suffisant, et leurs responsabilités mériteraient d'être encore clarifiées entre les stagiaires et les enseignants du LTPS.
56. De nombreux anciens étudiants deviennent des personnes de référence pour les stagiaires et donnent des cours au LTPS. De même, durant la journée de formation annuelle de l'Association Luxembourgeoise des ATM en Chirurgie (ALATMC), les enseignants et les étudiants d'ATM de chirurgie sont présents et rencontrent leurs anciens étudiants.
57. La commission spéciale constate la bonne relation entre les enseignants du LTPS et les anciens élèves sur le terrain de stage.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

Domaine 5 : Mesures de garantie de la qualité

5.1 Le programme de formation fait l'objet de mesures de garantie de la qualité.

CRITERES DU DOMAINE 5.1

1. L'assurance qualité interne porte sur l'ensemble des procédures entreprises par les établissements d'enseignement supérieur pour s'assurer que la qualité de leurs programmes et certifications répond à leurs propres spécifications et à celles d'autres organismes compétents tels que les agences d'assurance qualité.
2. L'utilisation du système ECTS doit faire l'objet d'une garantie de la qualité assurée par un processus d'évaluation approprié (contrôle, audits internes et externes de la qualité et commentaires des étudiants) et d'une amélioration continue de la qualité.
3. Les institutions appliquent de manière cohérente et constante des règles prédéfinies et publiées couvrant

CONSTATS ET ANALYSE

58. La commission spéciale souligne les constants progrès du système d'assurance qualité au LTPS. Elle salue la qualité du SWOT sur l'ensemble des domaines ainsi que les moyens de remédiation proposée. Elle note le souhait du LTPS de mobiliser davantage de moyens – qu'il n'a pas – de conduire davantage d'enquêtes demandées du cadre des accréditations.

59. La prise en compte du point de vue des étudiants sur la qualité des formations est particulièrement soignée :

- A la fin de chaque semestre, une évaluation est réalisée avec les étudiants. Ils sont invités à citer des points d'amélioration dans l'enseignement théorique.
- À la fin de l'année académique, des réunions bilan sont organisées entre la direction du LTPS et la direction de soins des quatre centres hospitaliers nationaux du pays, qui accueillent des étudiants de toutes les formations BTS du LTPS.
- Deux hôpitaux évaluent la satisfaction des étudiants concernant leur stage. Ces résultats sont discutés lors des réunions bilan. Des démarches d'amélioration à mettre en œuvre lors de l'année académique suivante sont retenues.

60. La qualité des cours est évaluée, mais pas forcément la qualité de l'approche pédagogique des enseignants.

61. Les résultats de la qualité ne sont pas visibles pour le grand public, alors qu'ils pourraient constituer un vecteur de communication et d'attraction auprès de candidats potentiels. Les résultats sont actuellement envoyés à la coordinatrice, qui informe les enseignants. De même, le site internet du LTPS ne reflète pas suffisamment les engagements du lycée dans l'amélioration continue de la qualité (adaptation des formations, encadrement des étudiants, excellent taux de placement...). Ces enquêtes pourraient concerner l'ensemble des BTS proposés par le LTPS.

62. Les indicateurs de qualité n'ont pas été totalement communiqués (enquête de satisfaction, pourcentage de réussite, insertion professionnelle, profils des étudiants, taux d'échec, taux d'abandons, nombre d'accidents (AES), taux d'absentéisme).

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

RECOMMANDATIONS :

- Revoir la structure du site internet de manière à rendre la politique de garantie qualité plus lisible et ergonomique.
- Systématiser les évaluations faites par les étudiants via des enquêtes de satisfactions avec publication des résultats.
- Réaliser et évaluer des enquêtes structurées de tous les BTS de la Santé avec l'appui du Ministère de l'Enseignement Supérieur.
- Renforcer la communication autour des indicateurs que le LTPS a mis en place.

5.2 Les responsabilités, les compétences et les processus décisionnels sont définis de manière à garantir la qualité de l'activité du lycée concerné.

CRITERE DU DOMAINE 5.2

1. Les représentants des étudiants devraient participer activement au processus d'assurance qualité pour le système ECTS. En matière d'assurance qualité externe, les étudiants sont membres des commissions d'examen externes des établissements et/ou programmes d'enseignement supérieur.

CONSTATS ET ANALYSE

63. La commission spéciale salue l'activité du groupe d'assurance qualité du LTPS. Elle se réunit régulièrement selon les besoins des membres, et au moins une à deux fois par année académique. Le groupe inclut la direction, les coordinateurs de BTS, des enseignants experts par formation et des étudiants. Il coordonne les mesures en assurance qualité interne, en matière de programme et de méthodologie. Même s'il n'a pas pu se réunir en raison de la pandémie, son utilité a été prouvée et appréciée.
64. La répartition des responsabilités est claire en matière d'assurance qualité. Les tâches du coordinateur sont particulièrement bien définies.
65. La commission spéciale note que les coordinateurs des sept formations du niveau BTS (l'Assistant technique médical en Radiologie, la sage-femme, l'infirmier responsable de soins généraux, l'infirmier en anesthésie et réanimation, l'assistant technique médical en chirurgie, l'infirmier en pédiatrie et l'infirmier psychiatrique) se réunissent régulièrement avec des membres de la direction. Ces réunions ont comme but d'échanger sur différents sujets concernant l'organisation et la gestion des différentes formations et décider de procédures communes concernant par exemple les travaux de fins d'études, l'organisation des examens et la planification des formations.
66. La commission spéciale salue également la création par le LTPS de la fonction de « chef-coordonateur » pour assurer une coordination efficace entre les sept coordinateurs, leurs enseignants et la direction, fonction qui sera reprise à tour de rôle par un des sept coordinateurs de BTS.
67. La commission spéciale note que :
- le SCRIPT (Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques) a participé à l'amélioration de la qualité des cours enseignés.
 - Le lycée propose dans la mesure du possible des Skills-Lab pour augmenter la performance des étudiants.
 - Le fait d'être proche du terrain permet au LTPS de réagir rapidement en cas de critique. Des mesures d'ajustement sont facilement mises en place.

AVIS : La commission spéciale estime que le critère ministériel a été atteint.

Tableau récapitulatif

Domaines d'examen	Référence	Appréciation du degré de satisfaction des attentes	Recommandations par attente
Domaine d'examen 1 : Opportunité du programme de formation	1.1: le programme de formation vise des objectifs économiques pertinents en termes d'emploi et d'insertion professionnelle	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir et renforcer les efforts auprès du grand public et surtout auprès des élèves infirmiers afin de faire connaître et rendre attirante la profession de l'ATM de chirurgie. • Intensifier les démarches pour recruter des infirmiers « faisant fonction d'ATM de chirurgie » dans les blocs opératoires et les orienter vers une formation en cours d'emploi ou une VAE. • Sensibiliser les hôpitaux luxembourgeois à collaborer dans cette démarche avec le LTPS, afin d'augmenter la qualité dans les blocs OP et de valoriser cette profession. • Maintenir les efforts auprès du ministère, en collaboration avec l'Association Luxembourgeoise des ATM en Chirurgie (ALATMC), afin d'obtenir une revalorisation du diplôme, et une reconnaissance en tant qu'équivalent à un bachelors.
	1.2: le programme de formation dispose d'une analyse de faisabilité argumentée	Atteint	Sans
Domaine d'examen 2 : Pertinence du programme de formation	2.1: le programme de formation dispose d'un plan d'études structuré	Atteint	Sans
	2.2: le programme de formation couvre les aspects principaux de la spécialisation. Il permet l'acquisition de méthodes de travail adéquates et garantit l'intégration de connaissances spécifiques à la spécialisation.	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à l'agrément des stages et à la certification des attributions de l'annexe 2 du Grand-Ducal. • Mettre en place le tutorat dans tous les blocs opératoires, afin de pouvoir garantir un stage de qualité aux étudiants du BTS ATM de chirurgie, peu n'importe leur terrain de stage. • Pour pallier certaines contraintes liées à la pandémie et à la réorganisation des cours, proposer les bases théoriques aux étudiants avant le début du stage, par exemple en leur fournissant les cours sous format papier / informatique avant le début de stage dans le cas où une formation théorique encadrée par un enseignant ou un chirurgien ne serait pas possible.
	2.3: le programme de formation est défini en termes d'objectifs d'apprentissage et il est en décliné en connaissances, compétences et compétences transversales.	Atteint	Sans
	Critère 3.1: les qualifications requises pour l'admission sont réglementées et	Atteint	Sans

Domaine d'examen 3 : Modalité d'évaluation et de certification des étudiants	vérifiées.		
	Critère 3.2 : les méthodes d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.	Atteint	
Domaine d'examen 4 : Mise en œuvre du programme de formation	Critère 4.1 : le programme de formation dispose des ressources matérielles suffisantes pour réaliser ses objectifs. Ces ressources sont disponibles pour la durée totale du programme de formation.	Partiellement atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Former des formateurs permanents encadrant les étudiants ATM de chirurgie aux gestes opératoires. • Former en amont des formateurs permanents afin de pallier le manque de chirurgiens pour les ateliers de sutures chirurgicales. • Alléger les démarches administratives pour pouvoir accéder aux infrastructures externes, comme les ateliers de suture ou la chirurgie robotique. Analyser la possibilité de signer une convention avec les hôpitaux. • Garantir l'accessibilité aux outils informatiques pour les intervenants externes.
	Critère 4.2 : l'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique, scientifique et professionnel.	atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Etudier la possibilité d'un conventionnement du lycée avec l'Université de médecine pour fidéliser les chirurgiens dans cet enseignement. • Rechercher davantage de chirurgiens experts et les impliquer dans l'évaluation clinique en stage et dans le groupe curriculaire. • Étudier les moyens d'alléger les tâches administratives pour le coordinateur du BTS ATM de chirurgie.
	Critère 4.3 : il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiants	atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer davantage les chirurgiens dans le suivi clinique des étudiants, par exemple en leur proposant d'être tuteurs de stage. • Élaborer un descriptif de poste pour le tuteur, en collaboration avec les directions de soins des différents hôpitaux. • Proposer régulièrement des formations tuteurs aux blocs opératoires, afin d'augmenter le nombre de tuteurs sur les terrains de stage. • Maintenir les contacts avec les anciens élèves, encourager les rencontres et mettre en place une association des anciens. • Maintenir cette bonne relation entre le LTPS et les terrains de stage au bloc opératoire.
Domaine d'examen 5 : mesures de garantie de la qualité	Critère 5.1 : le programme de formation fait l'objet de mesures de garantie de la qualité.	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Revoir la structure du site internet de manière à rendre la politique de garantie qualité plus lisible et ergonomique. • Systématiser les évaluations faites par les étudiants via des enquêtes de satisfactions avec publication des résultats. • Réaliser et évaluer des enquêtes structurées de tous les BTS de la Santé avec l'appui du Ministère de l'Enseignement Supérieur. • Renforcer la communication autour des indicateurs que le LTPS a mis en place.
	Critère 5.2 : les responsabilités, les compétences et les processus décisionnels sont définis de manière à garantir la qualité de l'activité du lycée concerné.	Atteint	Sans

